

Montréal, le 19 mars 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité
Normes INT-004-3.1, INT-009-2.1, INT-010-2.1 et VAR-001-4.2
Séance de travail – Norme PRC-006-3
Dossier de la Régie : R-4025-2017**

Cher confrère,

La présente fait suite à votre correspondance du 16 mars 2018 en réponse à l'ordonnance de la Régie contenue à sa décision D-2018-017 (la Correspondance) rendue dans le dossier mentionné en objet.

La formation au dossier me demande de vous informer qu'elle a examiné les normes INT et VAR en leur version française et anglaise déposées avec la Correspondance et s'en déclare satisfaite.

Par ailleurs, votre Correspondance nous informe de vos disponibilités pour la tenue d'une séance de travail portant sur la norme PRC-006-3.

Nous confirmons que cette séance de travail se tiendra **le 12 avril 2018, à compter de 9 h**, dans la salle Jean-Paul Riopelle de nos bureaux de Montréal.

À cet égard, nous vous saurions gré de bien vouloir nous fournir, **au plus tard le 5 avril 2018, à 12 h**, la liste des personnes présentes ainsi que leurs responsabilités au sein d'Hydro-Québec.

Veillez agréer, Cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml